

---

États financiers de l'  
Association canadienne d'histoire  
ferroviaire

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des produits et des charges	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18
Annexes	19 - 20

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'  
Association canadienne d'histoire ferroviaire

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des produits et des charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Association tire une partie de ses produits du public sous forme de cotisations, de dons et d'autres revenus pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de l'Association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de dons et d'autres revenus, de (l'insuffisance) l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, et des actifs nets au 31 mars 2020, au 31 mars 2019 et au 1<sup>er</sup> avril 2018. Nous avons également exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 29 juillet 2020

---

<sup>1</sup> CPA, CA, permis de CPA n°A120628

**Association canadienne d'histoire ferroviaire****État des produits et des charges**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b>	2019
Annexes	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
A	<b>2 574 012</b>	2 316 911
<b>Charges</b>		
B	<b>2 649 213</b>	2 245 615
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement	<b>(75 201)</b>	71 296
<b>Amortissement</b>		
Immobilisations corporelles	<b>(293 810)</b>	(291 755)
Actifs incorporels	<b>(4 164)</b>	(5 949)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>235 994</b>	229 524
	<b>(61 980)</b>	(68 180)
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(137 181)</b>	3 116

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## Association canadienne d'histoire ferroviaire

### État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2020

Notes	<b>Investis en immobili- sations corporelles et en actifs incorporels</b>	<b>Reçus à titre de dotation</b>	<b>Non affectés</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1 651 240	95 537	235 477	1 982 254
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges <sup>1</sup>	(68 180)	-	71 296	3 116
Acquisition d'immobilisations corporelles	72 401	-	(72 401)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(22 397)	-	22 397	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(50 004)	-	50 004	-
Remboursement de la dette	249 982	-	(249 982)	-
Encaissement de subventions à recevoir	(250 522)	-	250 522	-
Transfert	-	(95 537)	70 537	(25 000)
Solde au 31 mars 2019	1 582 520	-	377 850	1 960 370
Insuffisance des produits par rapport aux charges <sup>1</sup>	<b>(61 980)</b>	-	<b>(75 201)</b>	<b>(137 181)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>79 388</b>	-	<b>(79 388)</b>	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(60 202)</b>	-	<b>60 202</b>	-
Remboursement de la dette	<b>258 659</b>	-	<b>(258 659)</b>	-
Encaissement de subventions à recevoir	<b>(259 216)</b>	-	<b>259 216</b>	-
Solde au 31 mars 2020	<b>1 539 169</b>	-	<b>284 020</b>	<b>1 823 189</b>

<sup>1</sup> Le montant présenté dans la colonne « Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels » représente l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.


Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

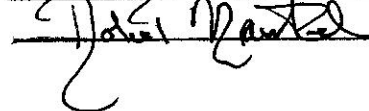
**Association canadienne d'histoire ferroviaire**  
**État de la situation financière**  
 au 31 mars 2020

	2020	2019
Notes	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	638 886	579 474
Débiteurs	28 609	47 668
Subventions à recevoir		
Ministère de la Culture et des Communications		
Phase I	231 914	223 040
Réaménagement de la gare Hays	18 515	17 948
Dimanches gratuits	59 242	71 886
Ville de Saint-Constant	11 738	11 738
Autres	56 423	4 200
Taxes à recevoir	57 269	11 670
Stocks	84 836	75 812
Charges payées d'avance	43 004	29 449
	<b>1 230 436</b>	<b>1 072 885</b>
Subventions à recevoir		
Ministère de la Culture et des Communications		
Phase I	620 962	852 876
Réaménagement de la gare Hays	18 803	55 546
Immobilisations corporelles	5 895 168	6 109 590
Collection et matériel d'exposition	1	1
Actifs incorporels	9 717	13 881
	<b>7 775 087</b>	<b>8 104 779</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	354 912	128 164
Sommes à remettre à l'État	23 198	15 336
Somme à payer à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	200 000	-
Apports reportés	102 365	294 478
Produits reportés	15 513	16 070
Tranche à court terme de la dette	268 657	258 659
	<b>964 645</b>	<b>712 707</b>
Dette		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	639 765	908 422
	4 347 488	4 523 280
	<b>5 951 898</b>	<b>6 144 409</b>
Engagements		
		12
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 539 169	1 582 520
Non affectés	284 020	377 850
	<b>1 823 189</b>	<b>1 960 370</b>
	<b>7 775 087</b>	<b>8 104 779</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

  
 administrateur

  
 administrateur



# Association canadienne d'histoire ferroviaire

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Notes	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<b>(137 181)</b>	3 116
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>293 810</b>	291 755
Amortissement des actifs incorporels	<b>4 164</b>	5 949
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(235 994)</b>	(229 524)
	<b>(75 201)</b>	71 296
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir	<b>412 458</b>	228 164
10	<b>337 257</b>	299 460
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(79 388)</b>	(72 401)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	22 397
	<b>(79 388)</b>	(50 004)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette	<b>(258 659)</b>	(249 982)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>60 202</b>	237 607
Transfert	-	(25 000)
8 9	<b>(198 457)</b>	(37 375)
Augmentation nette de l'encaisse	<b>59 412</b>	212 081
Encaisse au début	<b>579 474</b>	367 393
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>638 886</b>	579 474

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## **1. Statuts et nature des activités**

L'Association canadienne d'histoire ferroviaire( l'« Association ») a été constituée le 22 août 1941 en organisme sans but lucratif, n'ayant pas de capital-actions, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et a été prorogée le 18 juin 2014 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*(Canada) et de l'article 985.23 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Québec). Les activités principales de l'Association sont de détenir, de protéger et de préserver une collection d'objets ferroviaires aux fins d'expositions, d'éducation et de recherche ainsi que de produire et de distribuer une revue d'information à ses membres.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Association a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 4433 »), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Association a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations ou les montants qu'elle a présentés dans ses états financiers.

*Adoption du chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Association a adopté le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 4434 »), qui remplace le chapitre 4432 sur le même sujet. Le chapitre 4434 fournit des indications supplémentaires, y compris la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'un actif incorporel a subi une dépréciation ainsi que les informations à fournir connexes sur la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Association a appliqué le chapitre 4434 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations ou les montants qu'elle a présentés dans ses états financiers.

*Adoption du chapitre 4441, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif »*

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Association a adopté le chapitre 4441, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 4441 »), qui remplace le chapitre 4440 sur le même sujet. Le chapitre 4441 requiert que toutes les collections soient comptabilisées dans l'état de la situation financière et fournit des directives sur l'évaluation des pièces d'une collection, les réductions de valeur (y compris les dépréciations partielles) et la sortie de pièces des collections ainsi que d'autres directives sur les informations à fournir. L'Association a choisi de comptabiliser ses collections pour une valeur symbolique comme elle le faisait auparavant. Conformément aux dispositions transitoires, l'Association a appliqué le chapitre 4441 rétrospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations et montants qu'elle a comptabilisés dans ses états financiers.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception de la somme à payer à une partie liée, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des produits et des charges à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise à l'état des produits et des charges une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des produits et des charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Constatation des produits*

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'admission, de vente et de location sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Clôture et améliorations du terrain	Linéaire	20 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Améliorations des bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Machinerie, matériel et équipement	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

L'œuvre d'art est inscrite au coût d'acquisition et n'est pas amortie.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des produits et des charges. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des produits et des charges. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

### *Stocks*

Les stocks de produits finis pour la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

### *Collection et matériel d'exposition*

La collection et le matériel d'exposition sont imputés aux charges de l'exercice au moment de l'acquisition et sont comptabilisés à un montant nominal de 1 \$.

### *Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer les charges d'un ou de plusieurs exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice ou des exercices au cours desquels les charges correspondantes sont constatées.

### *Ventilation des charges*

Les salaires et charges sociales sont ventilés selon les clés de répartition suivantes, au prorata du temps estimatif que les employés allouent à l'activité :

- Administration et frais de bureau;
- Animation, éducation et expérimentation ferroviaire;
- Archives, collection et documentation;
- Développement philanthropique et activités de financement;
- Communications et publicité;
- Entretien des immeubles et du site;
- Expositions;
- Location de salles, de la boutique et du Café Le Tramway.

Les montants imputés aux diverses activités sont présentés à la note 11 des états financiers.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'établit à 106 078 \$ (104 657 \$ en 2019), lequel est inclus à l'annexe B au poste « Location de salles, de la boutique et du Café Le Tramway ».

## 4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Phases I et II				
Clôture et améliorations du terrain	161 641	93 436	68 205	68 205
Bâtiments	10 409 050	5 950 047	4 459 003	4 688 677
Mobilier et équipement	208 291	202 129	6 162	7 702
Machinerie, matériel et équipement	41 232	39 004	2 228	2 784
Matériel informatique	18 555	18 480	75	107
	<b>10 838 769</b>	<b>6 303 096</b>	<b>4 535 673</b>	<b>4 767 475</b>
Autres				
Terrain	506 594	-	506 594	506 594
Clôture et améliorations du terrain	262 848	228 279	34 569	38 208
Bâtiments	1 070 513	927 750	142 763	150 277
Améliorations des bâtiments	640 853	149 941	490 912	490 885
Mobilier et équipement	159 654	142 373	17 281	21 602
Machinerie, matériel et équipement	497 505	453 934	43 571	34 926
Matériel roulant	79 650	65 464	14 186	17 732
Enseignes	13 808	12 948	860	1 075
Matériel informatique	104 563	65 380	39 183	11 240
Œuvre d'art	69 576	-	69 576	69 576
	<b>3 405 564</b>	<b>2 046 069</b>	<b>1 359 495</b>	<b>1 342 115</b>
	<b>14 244 333</b>	<b>8 349 165</b>	<b>5 895 168</b>	<b>6 109 590</b>

## Association canadienne d'histoire ferroviaire

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 5. Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Logiciel	67 348	57 631	9 717	13 881

#### 6. Apports reportés

	2020 \$	2019 \$
Don pour un projet futur	72 640	45 460
Don de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dédié au soutien au traitement des archives	12 000	5 000
Don dédié à la réparation de la locomotive à vapeur John Molson	9 571	90 000
Don dédié au financement d'une exposition permanente	5 000	10 000
Don dédié à la salle de trains miniatures	1 718	1 957
Don dédié du CN pour l'exposition sur la sécurité ferroviaire	1 436	2 285
Ministère de la Culture et des Communications – subvention pour le renouvellement de l'exposition permanente	-	114 961
Don de la Caisse Desjardins dédié au renouvellement de l'exposition permanente	-	10 000
Don de la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire dédié au renouvellement de l'exposition permanente	-	7 282
Don de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour l'exposition permanente	-	7 000
Don de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour les charges de fonctionnement 2019-2020	-	533
	<b>102 365</b>	<b>294 478</b>

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020 \$	2019 \$
Solde au début	294 478	309 234
Montants reçus au cours de l'exercice	34 180	119 915
Tranche constatée à titre de produits	(226 293)	(134 671)
Solde à la fin	<b>102 365</b>	<b>294 478</b>

**7. Dette**

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
Prêt d'une durée de 20 ans d'un montant de 3 415 000 \$, portant intérêt au taux de 3,94 %, remboursable par versements semestriels de 131 628 \$, capital et intérêts, à même les versements de la subvention du ministère de la Culture et des Communications pour la Phase I, jusqu'au 22 juillet 2023. Le prêt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur le terrain et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 4 870 392 \$ et par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et des actifs, à l'exception des archives et du matériel d'exposition	<b>852 876</b>	1 075 916
Prêt d'une durée de 5 ans d'un montant de 175 520 \$, portant intérêt au taux de 3,13 %, remboursable en 10 versements semestriels de 19 098 \$, capital et intérêts, à même les versements de la subvention du ministère de la Culture et des Communications pour le réaménagement de la gare Hays. Le prêt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang d'un montant de 175 520 \$*	<b>55 546</b>	91 165
	<b>908 422</b>	1 167 081
Tranche à court terme	<b>268 657</b>	258 659
	<b>639 765</b>	908 422

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	268 657
2022	259 945
2023	250 736
2024	129 084

\* Au 31 mars 2020, le solde correspondant de la subvention à recevoir s'élève à 37 318 \$ (73 494 \$ au 31 mars 2019) puisque le montant prévu à recevoir le 30 avril 2020 de 18 228 \$ (le montant prévu à recevoir le 29 avril 2019 de 17 671 \$) a été reçu avant la fin de l'exercice.

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont ajoutés aux produits de la même façon que les immobilisations corporelles acquises sont amorties.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Solde au début	<b>4 523 280</b>	4 702 800
Ajouts	<b>60 202</b>	50 004
Amortissement	<b>(235 994)</b>	(229 524)
Solde à la fin	<b>4 347 488</b>	4 523 280

Le solde à la fin comprend :

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2020 Valeur comptable nette</b>	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Phase I</b>				
Développement économique Canada	<b>3 000 000</b>	<b>1 745 632</b>	<b>1 254 368</b>	1 320 387
Ministère de la Culture et des Communications	<b>3 415 000</b>	<b>1 987 119</b>	<b>1 427 881</b>	1 503 033
CLD de Roussillon	<b>26 100</b>	<b>15 186</b>	<b>10 914</b>	11 488
Ville de Saint-Constant	<b>93 436</b>	<b>-</b>	<b>93 436</b>	93 436
	<b>6 534 536</b>	<b>3 747 937</b>	<b>2 786 599</b>	2 928 344
Virement aux immobilisations corporelles	<b>93 436</b>	<b>-</b>	<b>93 436</b>	93 436
	<b>6 441 100</b>	<b>3 747 937</b>	<b>2 693 163</b>	2 834 908
<b>Phase II</b>				
Développement économique Canada	<b>1 200 000</b>	<b>677 128</b>	<b>522 872</b>	550 392
Ministère de la Culture et des Communications	<b>1 200 000</b>	<b>677 128</b>	<b>522 872</b>	550 392
	<b>2 400 000</b>	<b>1 354 256</b>	<b>1 045 744</b>	1 100 784
Virement aux immobilisations corporelles	<b>70 444</b>	<b>-</b>	<b>70 444</b>	70 444
	<b>2 329 556</b>	<b>1 354 256</b>	<b>975 300</b>	1 030 340
<b>Exposition permanente Volet B</b>				
North American Railway Foundation	<b>130 633</b>	<b>52 413</b>	<b>78 220</b>	82 337
Ministère de la Culture et des Communications	<b>486 360</b>	<b>190 074</b>	<b>296 286</b>	311 879
	<b>616 993</b>	<b>242 487</b>	<b>374 506</b>	394 216



**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Projet de logiciel de gestion des collections Patrimoine canadien Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	<b>30 060</b>	<b>28 083</b>	<b>1 977</b>	2 824
Municipalité régionale de comté de Roussillon	<b>12 000</b>	<b>11 412</b>	<b>588</b>	840
	<b>2 100</b>	<b>1 996</b>	<b>104</b>	148
	<b>44 160</b>	<b>41 491</b>	<b>2 669</b>	3 812
Autres projets Heller Foundation	<b>35 000</b>	<b>4 725</b>	<b>30 275</b>	-
Renouvellement de l'exposition permanente Patrimoine canadien Ministère de la Culture et des Communications	<b>187 603</b>	<b>9 380</b>	<b>178 223</b>	187 603
	<b>97 602</b>	<b>4 250</b>	<b>93 352</b>	72 401
	<b>285 205</b>	<b>13 630</b>	<b>271 575</b>	260 004
	<b>9 752 014</b>	<b>5 404 526</b>	<b>4 347 488</b>	4 523 280

**9. Actifs nets reçus à titre de dotation**

Les produits résultant des actifs nets reçus à titre de dotation et d'autres fins sont en majeure partie destinés à des fins spécifiques en vertu d'affectations d'origine externe.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, une tranche des actifs nets reçus à titre de dotation d'un montant de 25 000 \$ a été transférée à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire qui en assurera l'utilisation en fonction de ses fins spécifiques. Une autre tranche de 70 537 \$ a été transférée aux actifs nets non affectés à la suite d'une décision du conseil d'administration. Il a été déterminé que les fins spécifiques grevant ces dotations se sont éteintes.

## Association canadienne d'histoire ferroviaire

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir</i>		
Débiteurs	19 059	(22 367)
Subventions à recevoir	219 637	209 620
Taxes à recevoir	(45 599)	44 096
Stocks	(9 024)	(2 040)
Charges payées d'avance	(13 555)	10 039
Créditeurs et charges à payer	226 748	4 652
Sommes à remettre à l'État	7 862	(540)
Somme à payer à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	200 000	-
Apports reportés	(192 113)	(14 756)
Produits reportés	(557)	(540)
	<b>412 458</b>	<b>228 164</b>

#### 11. Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Administration et frais de bureau	147 614	139 415
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	304 161	317 835
Archives, collection et documentation	168 525	137 912
Développement philanthropique et activités de financement	15 005	13 987
Communications et publicité	58 249	55 043
Entretien des immeubles et du site	51 887	32 669
Expositions	66 882	63 386
Location de salles, de la boutique et du Café Le Tramway	104 475	80 253
	<b>916 798</b>	<b>840 500</b>

#### 12. Engagements

L'Association s'est engagée en vertu de contrats de services et de location d'équipements venant à échéance jusqu'en 2023. Ces engagements totalisent 55 105 \$ et se répartissent comme suit :

	\$
2021	35 284
2022	19 571
2023	250

**13. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire**

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, est une fondation publique qui a pour but d'encourager la conservation, la présentation, l'interprétation et la publication d'informations concernant l'héritage ferroviaire canadien ainsi que la sollicitation de dons, de legs et d'autres contributions au bénéfice de l'Association et qui a également pour but de gérer ces fonds. L'Association contrôle la Fondation puisque la majorité des administrateurs de la Fondation sont également administrateurs de l'Association.

Les états financiers de la Fondation se détaillent comme suit :

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
	<b>(audité)</b>	(audité)
État de la situation financière		
Actif	<b>1 103 979</b>	911 891
Passif	<b>211 632</b>	227 789
Actifs nets*	<b>892 347</b>	684 102

\* Les actifs nets au 31 mars 2020 incluent des dotations reçues au cours de l'exercice de 250 000 \$.

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
	<b>(audité)</b>	(audité)
État des produits et des charges		
Produits	<b>20 734</b>	50 847
Charges	<b>62 489</b>	41 523
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<b>(41 755)</b>	9 324

Les méthodes comptables adoptées par la Fondation sont identiques à celles de l'Association.

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué un don à l'Association de 54 103 \$ (37 731 \$ en 2019) comptabilisé dans les produits de dons de l'Association pour un montant de 54 103 \$ (30 449 \$ dans les produits et 7 282 \$ dans les apports reportés en 2019). L'Association a également effectué un don à la Fondation de 50 000 \$ (180 451 \$ en 2019). Au cours de l'exercice, l'Association a aussi encaissé un don de 200 000 \$ (200 000 \$ en 2019) destiné à la Fondation conformément à l'entente avec le donateur. Ces fonds sont présentés au poste « Somme à payer à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire » à l'état de la situation financière au 31 mars 2020. Ces fonds ont été transférés à la Fondation afin d'être détenus en perpétuité dans un fonds de dotation spécifique permettant de déposer une demande au programme Mécénat Placements Culture, du ministère de la Culture et des Communications du Québec, en vue d'obtenir une subvention d'appariement.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

**14. Autres informations**

*Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, de fournitures, de services, de collection et de matériel d'exposition*

La direction a déterminé que des bénévoles ont contribué pour un total d'environ 24 986 heures de travail à l'Association durant l'exercice (26 943 heures en 2019). Ces heures n'ont pas été comptabilisées dans les registres comptables. La direction estime que le coût de ces travaux, en sous-traitance, varierait de 20 \$ à 50 \$ par heure.

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé avoir reçu des apports à titre de collection et de matériel d'exposition d'une valeur approximative de 408 567 \$ (331 071 \$ en 2019) qui n'ont pas été comptabilisés.

*Taxes municipales*

La Ville de Delson et la Ville de Saint-Constant appuient les activités de l'Association en lui accordant une exemption de taxes municipales.

**15. Instruments financiers**

*Risque de change*

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains :

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
Encaisse	<b>4 497</b>	3 628

*Risque de crédit*

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

*Risque de taux d'intérêt*

La dette porte intérêt à des taux fixes. Les intérêts sont remboursables à même les versements de la subvention du ministère de la Culture et des Communications. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Association surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2020, les principaux passifs financiers de l'Association étaient les créanciers et charges à payer, la somme à payer à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire ainsi que la dette.

## Association canadienne d'histoire ferroviaire

### Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2020

#### Produits – Annexe A

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Admissions	<b>575 778</b>	600 263
Ventes de la boutique et du Café Le Tramway	<b>178 025</b>	194 165
Location de salles et du site	<b>112 508</b>	86 488
Cotisations	<b>37 988</b>	39 180
Dons	<b>430 264</b>	243 632
Vente d'objets aliénés	-	180 451
Autres revenus	<b>80 071</b>	132 405
Subventions		
Emploi et Développement social Canada	<b>29 065</b>	40 093
Patrimoine canadien	<b>55 258</b>	31 838
Ministère de la Culture et des Communications	<b>660 391</b>	516 466
Ministère de la Culture et des Communications – Dimanches gratuits	<b>206 026</b>	118 646
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Emploi-Québec	<b>4 353</b>	32 358
Ville de Saint-Constant	<b>52 568</b>	52 415
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	<b>36 519</b>	30 803
Ville de Delson	<b>15 200</b>	15 200
Fondation John Molson	<b>80 429</b>	-
Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon	<b>10 000</b>	-
Municipalité régionale de comté de Roussillon	<b>7 000</b>	-
YMCA of Greater Toronto	<b>2 569</b>	2 508
	<b>2 574 012</b>	2 316 911
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
Développement économique Canada	<b>93 539</b>	98 462
Ministère de la Culture et des Communications	<b>122 516</b>	124 491
CLD de Roussillon	<b>574</b>	605
North American Railway Foundation	<b>4 117</b>	4 333
Patrimoine canadien	<b>10 227</b>	1 211
Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	<b>252</b>	360
Heller Foundation	<b>4 725</b>	-
Municipalité régionale de comté de Roussillon	<b>44</b>	62
	<b>235 994</b>	229 524
	<b>2 810 006</b>	2 546 435

## Association canadienne d'histoire ferroviaire

### Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2020

---

#### Charges – Annexe B

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Administration et frais de bureau	<b>304 021</b>	285 795
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	<b>571 259</b>	483 732
Archives, collection et documentation	<b>207 260</b>	183 320
Assurances	<b>96 145</b>	91 568
Conservation et restauration	<b>51 926</b>	61 573
Développement philanthropique et activités de financement	<b>15 005</b>	14 034
Communications et publicité	<b>145 542</b>	141 610
Entretien des immeubles et du site	<b>450 894</b>	401 244
Expositions	<b>399 516</b>	108 202
Honoraires	<b>56 612</b>	20 116
Intérêts de la dette	<b>40 642</b>	49 082
Location de salles, de la boutique et du Café Le Tramway	<b>220 978</b>	189 901
Publications	<b>39 413</b>	34 987
Don à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	<b>50 000</b>	180 451
	<b>2 649 213</b>	2 245 615
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>293 810</b>	291 755
Amortissement des actifs incorporels	<b>4 164</b>	5 949
	<b>2 947 187</b>	2 543 319